

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**



DEUXIÈME COMMISSION
16e séance
tenue le
lundi 19 octobre 1987
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 16e SEANCE

Président : M. OUDOVENKO (RSS d'Ukraine)

SOMMAIRE

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE :
RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (suite)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/42/SR.16
21 octobre 1987

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE :
RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/42/354, 359, 381, 411, 422 et Add.1 et 2, 442,
553)

1. M. N'GREGAI (République centrafricaine) dit que le développement de la République centrafricaine, qui est classée parmi les pays les moins avancés, est gravement hypothéqué par les faiblesses structurelles. Après l'adoption de la résolution 41/200 de l'Assemblée générale, le Gouvernement centrafricain a centré son action sur les secteurs clefs du développement, à savoir la santé, l'éducation, l'agriculture et l'infrastructure routière. Sur le plan extérieur, il a multiplié les contacts avec ses partenaires. Une table ronde a été organisée sous l'égide du PNUD, et des accords portant sur des ajustements structurels et un plan de développement ont été signés avec le FMI et la Banque mondiale. L'objectif général du programme d'ajustement est d'assurer une croissance du revenu intérieur brut durant la période 1987-1990 tout en limitant le déficit du compte des opérations courantes.

2. Malgré ses efforts de redressement, la République centrafricaine se heurte à d'énormes obstacles, notamment l'effondrement des cours de ses principaux produits d'exportation et une baisse de 23 % de ses recettes d'exportation. Pour mener à bien son programme d'ajustement structurel et son plan de développement, elle aura besoin dans les années à venir d'importantes ressources financières extérieures à des conditions de faveur, et notamment d'un volume considérable d'aide. Les efforts qu'elle a déjà déployés devraient inciter la communauté internationale à accroître sa contribution. La délégation centrafricaine a déjà lancé un appel dans ce sens lors du débat général, tout en exprimant sa gratitude aux pays donateurs. Elle souhaiterait que la Commission puisse encore inclure la République centrafricaine au nombre des bénéficiaires de l'assistance économique spéciale.

3. M. GAJENTAAN (Pays-Bas), évoquant l'assistance fournie au Liban, espère que le Secrétariat trouvera une solution satisfaisante pour assurer la représentation du système des Nations Unies dans ce pays si durement éprouvé et améliorer les méthodes de coordination de l'aide. En ce qui concerne l'assistance spéciale aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins, les Pays-Bas sont parfaitement conscients de la nécessité pour la communauté internationale de faire preuve de générosité. Pour sa part, le Gouvernement néerlandais a fourni, en 1986, une aide bilatérale équivalant à 250 millions de dollars, soit 30 % de plus qu'en 1985. Qu'il maintienne cette aide au même niveau en 1987 montre bien qu'il a le souci de répondre aux besoins particuliers des pays de la région.

4. La délégation néerlandaise souhaiterait que les rapports ultérieurs donnent un aperçu non pas nécessairement plus long mais plus complet de l'assistance fournie par la communauté internationale. On pourrait pour cela s'adresser aux bureaux extérieurs du Coordonnateur résident ainsi qu'aux organisations internationales et régionales concernées, telles que la SADCC, la Banque mondiale et la Commission européenne. Les Pays-Bas partagent la préoccupation exprimée dans le rapport à

(M. Gajentaan, Pays-Bas)

propos du Mozambique et de l'Angola et s'associent à l'appel lancé par le Secrétaire général. A la réunion des donateurs qui s'est tenue à Genève en mars dernier, ils ont annoncé un apport supplémentaire d'environ 10 millions de dollars pour l'aide alimentaire d'urgence. Ils ont par ailleurs répondu favorablement à un appel du PNUD en faveur d'un renforcement du secteur de la gestion et des administrations publiques au Mozambique.

5. Les Pays-Bas, agissant de concert avec leurs partenaires de la Communauté européenne, sont fermement décidés à maintenir leur appui aux Etats de première ligne et aux Etats voisins pour répondre à leurs besoins immédiats et à plus long terme. Ils apportent par ailleurs leur concours pour soulager la détresse de 100 000 réfugiés d'Afrique du Sud et de Namibie, par l'intermédiaire du HCR et d'autres organisations, notamment non gouvernementales. D'autre part, on sait qu'ils appuient activement le rôle important que le PNUD joue par le biais du mécanisme des tables rondes, en liaison avec les groupes consultatifs de la Banque mondiale. Ce mécanisme, qui pourrait encore être renforcé, est un outil excellent pour assurer la coordination nécessaire entre les gouvernements africains, comme le Comité directeur de l'OUA l'a rappelé récemment.

6. M. DIECKMANN (République fédérale d'Allemagne) dit que l'aide au développement fournie par la RFA en Afrique australe est concentrée sur les pays membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC). Au cours de la période 1980-1986, la RFA a annoncé des contributions totalisant environ 1,2 milliard de dollars au titre de la coopération financière et technique bilatérale, sans compter les apports multilatéraux ou l'aide alimentaire et humanitaire. Pour l'année en cours, le Gouvernement de la RFA débloquera plus de 20 millions de dollars pour divers programmes d'aide d'urgence destinés aux pays d'Afrique australe, et l'effort spécial consenti pour ces pays sera maintenu dans le budget de 1988. A l'occasion de la réunion annuelle des donateurs organisée par la Conférence de coordination en février 1987, la RFA a indiqué qu'elle était prête à examiner des propositions concernant des projets en prévision d'un nouveau programme de coopération financière en 1988. Elle envisage également d'élargir la coopération technique dans le cadre des programmes régionaux actuels. Sur le plan sectoriel, les projets relatifs aux transports et aux communications occupent une place très importante dans la coopération bilatérale, conformément aux priorités fixées par les Etats membres de la SADCC.

7. Dans la mesure où la coopération régionale exige des investissements onéreux, notamment dans le domaine des transports et des communications, elle ne peut être véritablement fructueuse qu'à moyen terme. Il est certes indispensable d'allouer des ressources financières suffisantes mais il faut aussi encourager les diverses formes de coopération entre les pays concernés et améliorer les méthodes de gestion ainsi que les compétences du personnel. Dans cette optique, le renforcement de la coopération ne donnera des résultats tangibles qu'après quelques années. C'est pourquoi la RFA se félicite que la SADCC et ses pays membres accordent désormais la priorité aux investissements axés sur la production. Elle appuiera les efforts faits à la Conférence pour encourager un climat propice aux investissements.

8. M. TOROU (Tchad) dit que son pays fait face depuis plusieurs années aux effets conjugués de fléaux naturels et de la guerre d'agression que lui impose le régime de Tripoli. Il y a cinq ans que le Gouvernement tchadien s'est attaché à favoriser la reprise des principaux secteurs d'activité économique mais aussi et surtout à défendre l'intégrité territoriale du Tchad. L'apport de la communauté internationale a été déterminant pour la mise en oeuvre du programme de reconstruction adopté en 1982; le plan intérimaire de développement, élaboré après la Conférence des bailleurs de fonds tenue à Genève en 1985, devrait créer une base solide pour le redressement de l'économie nationale.

9. Cependant, la situation demeure précaire. L'objectif de l'autosuffisance alimentaire sera très difficile à atteindre à cause de la répartition inégale des pluies et de l'invasion des prédateurs. Le pays a été durement frappé aussi par la baisse des cours mondiaux du coton; les exportations de ce produit lui assuraient en effet 35 % de ses ressources budgétaires. D'autre part, il paie un tribut difficilement chiffrable du fait de la guerre d'agression que lui impose la Libye. Comme le font toutes les forces d'occupation, les Libyens ont détruit les infrastructures, pillé le cheptel, incendié les palmeraies, empoisonné les points d'eau et miné les pistes et les routes.

10. M. EL-ATRASH (Jamahiriya arabe libyenne), intervenant sur un point d'ordre, signale que les questions politiques ne relèvent pas de la compétence de la Deuxième Commission. Le représentant du Tchad devrait s'en tenir aux problèmes économiques.

11. Le PRESIDENT prie le représentant du Tchad de bien vouloir se conformer aux règles applicables aux délibérations de la Commission.

12. M. TOROU (Tchad), poursuivant son intervention, dit que le Gouvernement tchadien exprime sa profonde gratitude aux pays et aux organismes internationaux pour le concours précieux qu'ils lui ont apporté, et notamment aux pays qui ont appuyé le programme du PNUD pour le Tchad en juin 1987. De nouveaux apports extérieurs seront néanmoins nécessaires pour développer les infrastructures socio-économiques, accroître les ressources alimentaires et faciliter la réinstallation des populations du Boikou-Ennedi-Tibeoti. Le Gouvernement tchadien entend organiser une table ronde avec l'aide du PNUD pour financer un programme de reconstruction dans cette région. Il lance un appel aux pays donateurs et aux organisations internationales pour qu'ils participent activement à cette table ronde et est convaincu qu'elle donnera l'occasion à la solidarité internationale de se manifester comme par le passé.

13. M. HASSAN (Djibouti) dit que les problèmes économiques des pays en développement ont déjà été évoqués dans de nombreuses interventions. Les pays les moins avancés connaissent les mêmes difficultés, mais pour un certain nombre d'entre eux, les conditions climatiques et géographiques défavorables constituent un handicap supplémentaire. La situation de Djibouti est bien décrite dans le rapport du Secrétaire général (A/42/442). Le pays possède peu de ressources naturelles, sa population est largement concentrée dans la ville de Djibouti, à

(M. Hassan, Djibouti)

proximité des installations portuaires, la balance des paiements enregistre des déficits chroniques, il n'y a quasiment pas d'activités industrielles ou agricoles, les systèmes d'approvisionnement en eau sont insuffisants. En outre, Djibouti est tributaire de l'aide financière extérieure et doit importer presque tous les produits de consommation et denrées alimentaires dont il a besoin. A cela vient s'ajouter la sécheresse chronique qui a décimé le cheptel, obligeant la population rurale à émigrer vers les centres urbains et entraînant un afflux de réfugiés en provenance des zones sinistrées.

14. La création d'une Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement sera une initiative très heureuse car elle permettra de mettre en commun des ressources et des techniques pour traiter les problèmes qui se posent aux pays de l'Afrique de l'Est, et aussi de renforcer la coopération et la confiance mutuelle. Djibouti tient à exprimer une nouvelle fois sa gratitude aux pays donateurs et lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue de fournir une assistance à l'Autorité intergouvernementale, de manière qu'elle puisse atteindre ses objectifs.

15. Djibouti estime que les programmes spéciaux d'assistance économique doivent être conçus comme un moyen d'aider les gouvernements à surmonter leurs graves difficultés socio-économiques, aussi longtemps que les causes persistent. Djibouti participe au programme depuis 1977, année de son accession à l'indépendance, vu qu'il lui était impossible d'assurer son développement sans une aide extérieure. C'est au cours de cette période également que le phénomène de la sécheresse s'est généralisé dans la région de l'Afrique subsaharienne. La dernière période de sécheresse, en 1984-1985, n'a guère été compensée par l'arrivée des pluies, car le cheptel, déjà très affaibli, a été décimé et les cultures ont été dévastées par les acridiens. De surcroît, la menace d'une nouvelle période de sécheresse plane actuellement sur la région. Dans ces conditions, Djibouti considère que le programme spécial d'assistance économique devrait être maintenu.

16. M. ZUZE (Zambie), prenant la parole au nom des Etats de première ligne, tient tout d'abord à remercier tous les Etats qui, conformément à la résolution 41/199 de l'Assemblée générale, ont fourni une assistance aux Etats de première ligne et aux Etats voisins, et ceux qui contribuent aux programmes mis en oeuvre dans le cadre de la SADCC ou directement au Fonds AFRICA. Il se félicite du rôle attribué par le Secrétaire général au Bureau des questions politiques spéciales et estime que la création du groupe consultatif interorganisations devrait faciliter de nouveaux apports de ressources aux pays concernés.

17. La situation des pays d'Afrique australe et des Etats de première ligne ne s'est nullement améliorée et tant que persistera l'apartheid, les perspectives de la région resteront sombres. L'intensification des actes d'agression et de déstabilisation du régime raciste sud-africain cause des centaines de morts et de grandes souffrances, contraignant des milliers de personnes, notamment au Mozambique et en Angola, à chercher refuge ailleurs. Et les pays de la région sont incapables de faire face au problème des réfugiés de plus en plus nombreux. De plus, ces actes de déstabilisation coûtent cher - de 25 à 30 millions de dollars pour la période 1980-1986 - et obligent à consacrer à la défense les rares

(M. Zuze, Zambie)

ressources financières et humaines disponibles, au détriment de la satisfaction des besoins élémentaires et du développement économique. A cela vient s'ajouter une situation d'endettement critique (les obligations au titre du service de la dette représentent 80 % des recettes d'exportation pour le Mozambique, la Tanzanie et la Zambie).

18. Les Etats de première ligne apprécient grandement les efforts concertés des ONG à qui ils demandent de poursuivre et d'accroître encore leur assistance. Ils rappellent les appels lancés par les Gouvernements angolais et mozambicain pour que des secours d'urgence soient fournis rapidement aux personnes déplacées.

M. Zuze prie instamment les Etats et organisations multilatérales qui se sont engagés à verser des contributions aux Etats de première ligne d'honorer leurs engagements et de continuer leur soutien, et demande à la communauté internationale de ne pas faire dépendre son assistance des programmes d'ajustement structurel mis en oeuvre par les Etats de première ligne en collaboration avec le FMI et la Banque mondiale.

19. M. PAYTON (Nouvelle-Zélande) est heureux de reconnaître le rôle important que joue le système des Nations Unies dans l'assistance aux pays en développement victimes de catastrophes et note que l'application des principes directeurs énoncés par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/192 donne entière satisfaction.

20. La délégation néo-zélandaise loue M. Reed pour son exposé sur la situation très difficile existant au Liban et fait observer que si quelque activité peut se poursuivre dans ce pays, c'est bien grâce aux efforts de l'ONU et de ses institutions spécialisées qui méritent tout l'appui de la communauté internationale.

21. Aucune région du monde n'est à l'abri de catastrophes, comme le montre la liste des pays faisant l'objet des résolutions prévoyant des programmes spéciaux d'assistance économique. M. Payton tient cependant à limiter ses observations à deux cas, celui de Vanuatu et celui des Maldives. Deux mois seulement après l'adoption de la résolution 41/200 relative à l'assistance à Vanuatu, qui fait partie des pays les moins avancés depuis 1985, un cyclone a dévasté l'île, anéantissant des années d'effort de développement. Avec l'aide de la communauté internationale, Vanuatu a pu rapidement faire face aux besoins les plus urgents, mais la tâche de reconstruction est considérable. Le Conseil économique et social a adopté à l'unanimité à sa première session ordinaire de 1987 une résolution en faveur du soutien à Vanuatu et la réaction des donateurs est encourageante. Cependant, étant donné les immenses difficultés du pays, la délégation néo-zélandaise se prononcera pour que Vanuatu continue de figurer parmi les bénéficiaires de programmes spéciaux d'assistance économique. Les Maldives, elles, ont été submergées à plusieurs reprises au cours de l'année par des eaux d'un niveau anormalement élevé qui ont détruit la plus grande partie de l'infrastructure. Elles nécessitent et reçoivent un soutien important pour les secours d'urgence et pour la reconstruction. La délégation néo-zélandaise est heureuse d'être coauteur du projet de résolution prévoyant un programme spécial d'assistance économique pour les Maldives qui sera présenté au titre du point 86 de l'ordre du jour et ne doute pas qu'il recueillera l'appui unanime de la Deuxième Commission.

(M. Payton, Nouvelle-Zélande)

22. Des désastres naturels comme celui qu'ont connu les Maldives sont loin d'être rares et les îles Tokélaou en ont aussi fait l'expérience début 1987. D'autres pays de la région y sont vulnérables comme à d'autres catastrophes. Il importe donc de tenir compte de cette réalité lors de l'examen de ces questions, notamment lorsqu'on examinera les activités du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe au titre du point 125 de l'ordre du jour. Le système des Nations Unies a un rôle important à jouer.

23. S'agissant de la situation des Etats de première ligne, dont chacun s'accorde à reconnaître la gravité, la Nouvelle-Zélande continuera d'appuyer totalement l'assistance internationale en faveur de ces Etats, qui bénéficient de la majeure partie de l'aide qu'elle fournit à l'Afrique, dans un cadre bilatéral ou multilatéral.

24. M. CHEKAY (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que, si les catastrophes naturelles n'épargnent aucun continent, c'est dans les pays les moins avancés que leurs conséquences sont les plus désastreuses, et ce nullement pour la seule raison que ces pays sont situés dans des régions exposées, mais essentiellement parce qu'ils n'ont pas les moyens de lutter contre ces catastrophes et leurs effets. On ne peut donc considérer cette question indépendamment de la situation économique mondiale et des difficultés économiques croissantes des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés.

25. L'URSS a présenté une analyse de la situation économique mondiale, ainsi que des propositions, dans le document A/42/354 et dans l'intervention de son représentant lors du débat général. Concrètement, l'assistance de l'URSS aux pays les moins avancés s'est élevée à 2 milliards de roubles pour la seule année 1986, soit une augmentation de 82 % en cinq ans. Rien ne sert de dénaturer ces faits comme on a tenté de le faire dans le document A/42/381 par exemple.

26. La délégation soviétique tient à souligner que c'est aux gouvernements concernés qu'il appartient de prendre des mesures pendant et après la mise en oeuvre des programmes spéciaux d'assistance économique, lesquels doivent essentiellement jouer un rôle de catalyseur pendant un temps limité et dans des situations exceptionnelles.

27. La délégation soviétique est préoccupée par l'activité de lobby dans laquelle est entraîné le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe par le biais des tables rondes organisées par l'ONUDI et des réunions de groupes consultatifs de la Banque mondiale, au cours desquels on cherche, en contournant les organes intergouvernementaux de l'ONU, à mettre au point des solutions à de graves problèmes économiques, puis à les imposer aux gouvernements. Sous prétexte de renforcer la "coordination", les pays occidentaux cherchent à prendre en main l'économie de jeunes Etats et à créer un environnement propice à l'investissement des sociétés transnationales, à limiter le rôle du secteur public et en général des gouvernements des pays bénéficiaires. Certains cherchent à doter le Bureau de fonctions d'agent d'exécution, au détriment de son rôle de coordination, ce qui est contraire à son mandat et conduit à des chevauchements avec les activités d'autres organisations du système.

(M. Chekay, URSS)

28. Il convient de souligner à nouveau que, conformément à la résolution 36/225 de l'Assemblée générale, le mécanisme de consultation intersecrétariats sur la question de l'assistance en cas de catastrophe ne doit fonctionner que de façon ponctuelle et à la demande des gouvernements concernés, et qu'il ne saurait se substituer aux organismes intergouvernementaux. Pour l'URSS, il est clair que ce type d'aide doit être fournie exclusivement à la demande des gouvernements des pays touchés, sur la base du strict respect de leurs droits souverains, et ne doit pas servir de prétexte à des ingérences.

29. Cela étant, l'aide internationale ne pourra permettre de surmonter les conséquences des catastrophes et des difficultés économiques en général tant qu'on n'aura pas mis fin à la politique néo-colonialiste des Etats occidentaux à l'égard du "tiers monde". En effet, l'aide économique spéciale accordée par l'ONU aux Etats de première ligne et au Liban ne peut compenser les dégâts de plusieurs milliards de dollars que causent l'Afrique du Sud et Israël à ces pays. La délégation soviétique souscrit donc pleinement aux justes exigences des peuples victimes de la politique raciste du régime sud-africain et des agresseurs israéliens qui non seulement demandent qu'on mette fin aux actes d'agression, mais exigent également des réparations.

30. M. LEWIS (Canada) salue le rôle de premier plan joué par le système des Nations Unies dans l'assistance d'urgence au Liban au titre de laquelle son pays versera une contribution d'un million de dollars en 1987. Il souscrit par ailleurs entièrement aux observations du représentant de la Nouvelle-Zélande qui a justement appelé l'attention sur les difficultés des Maldives.

31. Les Etats de première ligne nécessitent une assistance pour trois raisons fondamentales : premièrement, ce sont des économies en développement vulnérables, deuxièmement ils connaissent les problèmes critiques propres à la région de l'Afrique subsaharienne, enfin ils sont exposés aux activités de déstabilisation incessantes et haineuses de l'Afrique du Sud. Le Canada leur versera dans les cinq prochaines années environ un milliard de dollars sur une base bilatérale. Estimant que le service de la dette est non seulement une entrave à la reconstruction de ces pays mais aussi un facteur de destruction de leur économie, le Canada a par ailleurs annoncé récemment l'annulation de quelque 134 millions de dollars de dettes au titre de l'aide publique au développement pour les pays du Commonwealth de l'Afrique subsaharienne. Dans le cadre de la SADCC, ses activités concernent essentiellement les transports, les télécommunications et l'énergie, secteurs les plus vulnérables face aux déprédations commises par l'Afrique du Sud. Dans le cadre des programmes spéciaux d'assistance de pays à pays pour l'année 1987, le Canada a décidé de verser 15 millions de dollars supplémentaires au budget d'assistance alimentaire pour le Mozambique et de doubler sa contribution à ce titre pour la Zambie.

32. La Conférence des pays du Commonwealth qui vient de s'achever à Vancouver a consacré une bonne partie de ses débats à la situation des Etats de première ligne. On y a reconnu que, quoi que les pays donateurs aient pu faire individuellement jusqu'à présent, l'aide fournie était largement insuffisante. Les pays du Commonwealth ont été unanimes à penser qu'il fallait accroître d'urgence

(M. Lewis, Canada)

l'assistance aux Etats de première ligne - et encourager la communauté internationale à le faire - pour les aider, face au travail de sape systématique de l'Afrique du Sud, à réduire leur dépendance économique à l'égard de ce pays et à résister à l'agression. Ils ont donc décidé de mettre sur pied un programme renforcé d'assistance coordonnée, conforme aux objectifs de la SADCC et des divers organismes d'aide dans la région, notamment du Fonds AFRICA, et complémentaire. Ce programme sera axé sur les Etats de première ligne et les Etats voisins, et sur des secteurs clefs comme les transports et les communications. Le Mozambique se trouvant dans une position géographique déterminante, les pays du Commonwealth ont décidé de créer un fonds spécial afin de fournir une assistance technique à ce pays. Ils ont par ailleurs reconnu qu'il était indispensable de s'attaquer aux causes fondamentales, à savoir la misère, le sous-développement et la déstabilisation. Le représentant du Canada déplore à cet égard que la question des sanctions n'ait pas fait l'unanimité à Vancouver : contre 47 pays déterminés à en intensifier l'application, le Royaume-Uni en a contesté le caractère indispensable.

33. Enfin, M. Lewis tient à saluer le travail considérable fait par le système des Nations Unies dans la région.

34. M. KIBADI (Ouganda) remercie le représentant du PNJD et le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales et Coordonnateur des programmes spéciaux d'assistance économique pour leur présentation du rapport du Secrétaire général consacré aux programmes spéciaux d'assistance économique (A/42/442), mais aimerait néanmoins avoir quelques compléments d'information quant aux ressources mobilisées en faveur de l'Ouganda pour donner suite à la résolution 41/195.

35. La délégation ougandaise n'est pas sans savoir que ces programmes étaient initialement conçus pour fournir une assistance à court terme, mais considère que cette notion devrait être appliquée avec souplesse et en tenant compte de la gravité des problèmes rencontrés. L'Ouganda espère que le PNUD, qui se voit désormais confier la gestion des programmes spéciaux d'assistance économique et avec qui il entretient des rapports fructueux depuis de nombreuses années, ouvrira rapidement une table ronde pour l'octroi de l'assistance d'urgence.

36. Le Gouvernement ougandais, conscient que l'assistance extérieure ne peut que compléter les efforts du peuple ougandais qui joueront un rôle primordial dans la relance de l'économie nationale, a adopté un plan de redressement et de développement pour la période 1987-1991, destiné à créer une économie indépendante, intégrée et autosuffisante. Ce plan prévoit notamment la pleine utilisation des capacités de production existantes, la remise en état et l'entretien de l'infrastructure dans le domaine des transports, l'amélioration du réseau électrique, la remise en état des équipements collectifs et l'amélioration du fonctionnement administratif. Pour lutter contre l'inflation et favoriser l'épargne et l'investissement intérieurs, les pouvoirs publics ont également adopté un certain nombre de mesures budgétaires et monétaires, en étroite collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

(M. Kibadi, Ouganda)

37. La communauté internationale a accueilli favorablement ce plan de redressement et de développement économiques, ce dont témoignent les annonces de contributions faites à Paris et à Kampala, et elle peut être sûre que le Gouvernement ougandais continuera de s'acquitter de ses responsabilités et d'appliquer des mesures efficaces pour reconstruire l'économie nationale.

38. M. VILCHEZ (Nicaragua) rappelle que le Nicaragua a demandé pour la première fois une assistance économique spéciale à la communauté internationale lors de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale pour pouvoir faire face aux énormes problèmes économiques créés par la guerre contre la dictature somoziste. Huit ans plus tard, la situation économique s'est encore aggravée du fait de la conjoncture internationale et de la guerre de déstabilisation : en 1986, la baisse du cours des produits d'exportation et l'accroissement de la dette extérieure, combinés à la faiblesse des réserves en devises, se sont traduits par un recul de 0,4 % du produit intérieur brut. Le programme économique pour 1987, qui prévoit notamment un accroissement de 45 % des exportations, cherche à maximiser la production compte tenu des moyens disponibles et des priorités d'action, afin de parvenir à un niveau minimum d'activité et de maintenir les investissements. La chute des prix du café et l'ampleur du déficit commercial vont toutefois certainement avoir une incidence sur l'application de ce programme.

39. Les fluctuations de la conjoncture internationale et la politique de déstabilisation menée par certains pays puissants placent le Nicaragua dans une situation dramatique et l'obligent, contre sa volonté, à faire appel à la communauté internationale pour surmonter, ne serait-ce que partiellement, les problèmes existants. Le Nicaragua est extrêmement reconnaissant aux gouvernements ainsi qu'aux organismes et organisations du système des Nations Unies qui lui ont déjà fourni une assistance matérielle, financière et technique, mais la gravité et l'ampleur des problèmes sont telles que, comme les autres pays d'Amérique centrale, il a aujourd'hui plus que jamais besoin de l'aide de la communauté internationale pour faire avancer le processus de pacification de la région.

40. M. EL-ATRASH (Jamahiriya arabe libyenne) exprime l'espoir que les travaux de la Commission se traduiront par des résultats concrets et permettront d'alléger les souffrances du Liban et de renforcer l'économie des Etats africains de première ligne et des autres pays en développement de la région. A cet égard, la délégation libyenne souligne qu'il importe de poursuivre les efforts déployés par le Secrétaire général pour venir à bout de ces problèmes. Il faut que la communauté internationale continue de venir en aide au Liban et d'appuyer les Etats africains de première ligne afin de leur permettre de faire face aux agressions de l'Afrique du Sud raciste, qui leur causent des pertes économiques considérables. Selon la délégation libyenne, le meilleur moyen de sauver les Etats de première ligne de l'hégémonie et de l'oppression sud-africaines consiste à élaborer à leur intention une stratégie régionale de développement et de coopération économiques qui leur permette de mettre en valeur leurs propres ressources et de trouver de nouveaux débouchés pour leurs produits. En effet, c'est seulement ainsi qu'ils pourront rapidement mettre fin à leur dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud raciste. A cet égard, la Jamahiriya arabe libyenne est convaincue que la création de la

(M. El-Atrash, Jamahiriya arabe libyenne)

Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) est une mesure constructive. Toutefois, pour que les travaux de cette organisation soient couronnés de succès, il faut que la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies lui apportent une aide matérielle et financière soutenue. La communauté internationale doit également contribuer à renforcer la capacité individuelle et collective des Etats de première ligne et des autres pays de la région.

41. Pour sa part, la Jamahiriya arabe libyenne, en tant que pays africain, n'a jamais cessé de traduire par des actes concrets sa solidarité avec ces Etats, ni de coopérer avec eux dans tous les domaines. Elle a en particulier versé au Fonds AFRICA du Mouvement des pays non alignés une contribution de 10 millions de dollars des Etats-Unis, qui viennent s'ajouter aux autres subventions qu'elle a fournies au niveau bilatéral de la majorité de ces pays. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud et dans les limites de ses moyens modestes et des difficultés économiques qu'elle connaît actuellement, la Jamahiriya arabe libyenne n'a épargné aucun effort en vue de contribuer efficacement à l'exécution du Programme d'assistance économique à l'Afrique, tant par le biais des organismes internationaux, régionaux et interrégionaux de financement que par celui de ses propres institutions financières. Au titre de sa coopération bilatérale avec les pays africains, elle s'est efforcée d'aider ces pays à se libérer de l'emprise des sociétés multinationales, pour qui le continent africain devrait rester un réservoir de matières premières et une source de profits assurés pour les monopoles étrangers. Ainsi, au cours de ces dernières années, elle a fourni à ces pays plus d'un milliard de dollars des Etats-Unis, soit environ 48 % de l'ensemble des dépenses qu'elle a consacrées à ses activités de coopération économique avec l'étranger. La Jamahiriya arabe libyenne espère ainsi contribuer à atténuer les maux et les problèmes qui affligent la région africaine.

42. M. TANIGUCHI (Japon) dit que si l'aide financière, économique et technique fournie par les Etats Membres, les institutions spécialisées et d'autres organisations du système des Nations Unies a permis d'éliminer certains problèmes, de nombreux pays connaissent toujours de graves difficultés économiques et financières dues en partie à l'environnement économique et à des facteurs écologiques sur lesquels ils n'ont aucun moyen d'action. Il ne faut cependant pas considérer qu'il s'agit là d'une situation inéluctable. Etant donné qu'il ne peut y avoir de prospérité nationale si le monde dans son ensemble n'est pas lui-même prospère, le Japon essaye par tous les moyens de relancer l'économie mondiale et de fournir une assistance aux pays en développement. En ce qui concerne ce dernier point, il devrait atteindre avec au moins deux ans d'avance les objectifs énoncés dans son troisième programme d'expansion à moyen terme de l'aide publique au développement, dont le montant total devrait s'élever à près de 7,6 milliards de dollars en 1990. A cela viendront s'ajouter le programme de recyclage de 20 milliards de dollars déjà annoncé et une assistance d'environ 500 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour les pays d'Afrique subsaharienne et d'autres pays figurant parmi les moins avancés.

(M. Taniguchi, Japon)

43. En ce qui concerne plus particulièrement l'activité du système des Nations Unies, il faudrait accroître l'efficacité des programmes spéciaux d'assistance économique en limitant ces programmes, comme le recommande le Secrétaire général, aux pays qui en ont véritablement besoin et à ceux qui, en raison de circonstances particulières, ne peuvent bénéficier des programmes ordinaires du système des Nations Unies.

44. Préoccupé par les problèmes économiques que connaissent les Etats d'Afrique, notamment les Etats de première ligne en raison de la détérioration de la situation en Afrique du Sud et des manœuvres de harcèlement menées par Pretoria, le Japon a accru son assistance à ces pays, comme indiqué dans le document A/42/422. Il envisage de renforcer sa coopération économique avec ces Etats comme avec d'autres pays en développement.

45. M. CHAN (Malaisie) dit que les rares fois où la Malaisie a connu une situation d'urgence, elle a été en mesure d'y faire face par ses propres moyens. D'autres pays n'ont pas eu la même chance, c'est pourquoi elle considère que les programmes spéciaux d'assistance économique sont utiles, comme en témoigne d'ailleurs leur nombre de plus en plus grand. Bien que destinés essentiellement à fournir une assistance à court terme, ils jouent non seulement un rôle catalytique important, mais sont souvent le seul moyen de mener à bien les activités de reconstruction et de redressement nécessaires à la suite de catastrophes naturelles. La Malaisie est consciente des critiques concernant leur fonctionnement et se félicite donc de la décision du Secrétaire général d'en confier l'administration au PNUD.

46. La majorité des pays qui ont fait appel à l'assistance internationale par le passé se trouvent sur le continent africain et nombre de pays qui bénéficient de programmes spéciaux d'assistance économique appartiennent à la catégorie des pays les moins avancés. C'est dire que leur économie est à la fois extrêmement fragile et très exposée à l'action de facteurs extérieurs et que, pour faire face aux catastrophes qui les frappent et renforcer leurs infrastructures, ils ont également besoin d'une aide durable et soutenue de la part de la communauté internationale. Les catastrophes naturelles frappent aussi d'autres parties du monde, notamment l'Amérique et, plus près de la Malaisie, Vanuatu et les Maldives. Ces dernières, dévastées trois fois de suite par un raz de marée depuis le début de l'année, ont présenté un projet de résolution par lequel elles demandent une assistance spéciale, et la Malaisie coparrainera ce projet.

47. Bien qu'étant un petit pays en développement, la Malaisie a répondu aux demandes d'urgence qui ont été présentées par le passé, essentiellement sur une base bilatérale ou par l'intermédiaire du Croissant Rouge malaisien, et continuera à le faire en fonction de ses moyens. Elle continuera également à participer aux efforts de l'ONU afin de mieux définir et de coordonner les mesures d'assistance nécessaires.

48. M. GHONDA (Zaïre) dit que les différents rapports du Secrétaire général (A/42/553, A/42/422 et Add.1 et A/42/442) contiennent toutes les données suffisantes pour agir immédiatement et concrètement afin de venir en aide à des millions d'âmes dont la vie ou l'avenir se trouve menacé. Les programmes spéciaux d'assistance économique sont généralement destinés à aider des pays dont les économies sont si fragiles qu'elles ne peuvent pas être contrôlées à faire face à des situations qui compromettent gravement leurs efforts de développement, et la délégation du Zaïre se félicite de l'initiative visant à placer la gestion de ces programmes sous la responsabilité du Programme des Nations Unies pour le développement. Toutefois, pour que le PNUD puisse mener son action à bien, il faudra que la communauté internationale soit disposée à mobiliser des ressources financières suffisantes.

49. M. OMOTOSO (Programme des Nations Unies pour le développement) dit que les observations que viennent de formuler les Etats Membres guideront le PNUD dans ses travaux. Répondant à la question du représentant de l'Ouganda quant au niveau des ressources mobilisées aux fins de la mise en oeuvre du programme de redressement économique de ce pays, il l'invite à se reporter au paragraphe 198 du rapport A/42/442 et rappelle que, selon les délégations présentes à la réunion du Groupe consultatif pour l'Ouganda tenue à Paris en juin 1987, les engagements pour 1987 dépasseraient l'objectif recommandé de 250 millions de dollars. D'autre part, les engagements auraient atteint 400 millions de dollars lors de la réunion du Groupe consultatif afro-arabe, tenue à Kampala.

50. Le PRESIDENT constate qu'il ne reste plus à la Deuxième Commission qu'à adopter des projets de résolution pour clore l'examen du point 86 de l'ordre du jour et lance un appel pour que leur nombre soit réduit au minimum, comme cela a été le cas aux quarantième et quarante et unième sessions.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (A/42/3, 137, 138, 178, 227, 232, 272, 288, 289 et Add.1 et 2, 302, 310, 314, 335, 337, 341, 354, 359, 381, 386, 402, 559; A/C.2/42/4; A/C.2/42/L.4

51. M. MARK (Danemark), parlant au nom des Etats membres de la communauté économique européenne (CEE), rappelle que le Conseil économique et social connaît depuis des années des difficultés persistantes qui l'empêchent d'examiner efficacement les questions économiques internationales et de s'acquitter de son mandat en matière de contrôle et de coordination. Les efforts de réforme et de revitalisation menés tout au long de son histoire montrent bien que son action laisse à désirer. On lui reproche ses ordres du jour trop chargés, ses débats trop généraux, qui font double emploi avec les travaux menés à l'Assemblée générale, à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et dans d'autres organismes des Nations Unies et ses organes subsidiaires trop nombreux. De plus, le Conseil n'ayant pas le prestige nécessaire pour faire appliquer ses décisions, ses tentatives visant à améliorer la coordination dans le système des Nations Unies sont restées vaines.

(M. Mark, Danemark)

52. Ces problèmes ont pu à nouveau être observés lors de la seconde session ordinaire du Conseil, tenue en juillet 1987. Les débats (aussi bien le débat général que la discussion au Comité de coordination) ont été diffus, en dépit des efforts menés par le Président pour regrouper certains points de l'ordre du jour. De plus, la reprise de la seconde session ordinaire du Conseil a essentiellement concerné les questions de procédure, principalement parce qu'elle s'est tenue en même temps que la Deuxième Commission.

53. Des mesures correctives s'imposent donc, à l'évidence. La CEE se félicite de ce que l'amélioration du fonctionnement du Conseil ait récemment fait l'objet d'une attention accrue. Le rapport du Secrétaire général sur la coordination à l'Organisation des Nations Unies et dans le système des Nations Unies (A/42/232) contient de nombreuses propositions pratiques visant à surmonter les problèmes auxquels se heurte le Conseil par la rationalisation de ses méthodes de travail et l'amélioration de sa fonction de coordination, auxquelles la CEE souscrit dans l'ensemble. Le rôle et le fonctionnement du Conseil sont également examinés attentivement à la Commission spéciale chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, dont les travaux ont permis de dégager une communauté de vues considérable quant à l'identification des problèmes rencontrés. Des propositions concrètes de réforme, qui devraient constituer une base utile pour les futurs débats ont été présentées à la Commission, notamment par le Groupe des 77 et par la CEE. Seules des mesures pragmatiques visant à accroître l'efficacité permettront de restaurer la confiance envers le Conseil. La Commission spéciale en est encore à la phase exploratoire de ses travaux et il faut laisser la situation mûrir. Dans l'intervalle, elle devrait, comme le prévoit son programme de travail, examiner de près les organes subsidiaires du Conseil en vue de déterminer les secteurs où il y a double emploi et ceux qu'il serait justifié de rationaliser, ce qui permettrait de se faire une idée plus précise de la situation.

54. Passant à l'examen du rapport du Conseil, M. Mark rappelle que la Communauté économique européenne n'a pas pu appuyer la résolution 1987/93 intitulée "Transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés" parce que la notion de transfert net de ressources s'est prêtée à toute une gamme d'interprétations et qu'elle concerne des questions économiques et financières extrêmement complexes. Ce n'est pas en regroupant certains flux de ressources entre pays développés et pays en développement et en ignorant d'autres qu'on évaluera leur effet net avec réalisme. En effet, chaque pays étant dans une situation très particulière, la CEE est convaincue qu'on ne peut pas aboutir à des conclusions fiables en amalgamant ces flux au niveau mondial. Il est regrettable que la question n'ait pas pu être examinée de manière plus approfondie faute de temps, mais la CEE est prête à entamer un dialogue constructif à ce propos.

55. La CEE déplore également de n'avoir pu souscrire à l'intégralité de la résolution 1987/90 intitulée "Problèmes alimentaires et agricoles", d'autant plus qu'il est de tradition d'adopter des résolutions sur cette question par consensus et que les consultations officieuses avaient démontré l'esprit de conciliation

(M. Mark, Danemark)

véritable de toutes les parties. Toutefois, d'importantes questions de principe étaient en jeu. Il convient notamment d'éviter d'évoquer, dans les résolutions relatives aux problèmes alimentaires, des questions plus ou moins apparentées qui relèvent de la compétence d'autres organes, car cela va à l'encontre du consensus recherché. De plus, de l'avis de la CEE, certains paragraphes de la résolution 1987/86 décrivaient de manière quelque peu inexacte les origines des problèmes alimentaires et agricoles actuels.

56. M. LAVROV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que, si pratiquement tous les pays et les hauts fonctionnaires du Secrétariat estiment qu'il faut renforcer le rôle du Conseil économique et social en matière de développement de la coopération internationale et de coordination des activités économiques et sociales au sein du système des Nations Unies, il n'en reste pas moins que d'importantes différences persistent entre le rôle du Conseil tel qu'il est défini dans la Charte des Nations Unies et la pratique. De toute évidence, il est temps d'agir pour faire du Conseil un centre efficace où coordonner les approches en vue de résoudre les problèmes les plus urgents de l'économie mondiale et une enceinte capable de répondre pleinement aux réalités de l'interdépendance économique de tous les Etats.

57. L'examen, au Conseil, du rapport du Secrétaire général sur la coordination à l'Organisation des Nations Unies et dans le système des Nations Unies (A/42/232-E/1987/68) a offert l'occasion de présenter des propositions intéressantes et constitue un pas dans la bonne voie. Le Conseil devrait exercer avec un plus grand sens de sa mission et sur une base plus régulière les pouvoirs que lui confie la Charte des Nations Unies, notamment pour ce qui est d'examiner les rapports des institutions spécialisées, de leur adresser des recommandations, de recevoir des rapports sur les mesures prises en exécution de ses propres recommandations. Cette procédure devrait concerner toutes les organisations du système, y compris le FMI et la Banque mondiale. Le FMI et la Banque mondiale ont certes comme les autres institutions spécialisées, des caractéristiques, des mandats et des points de vue qui leur sont spécifiques, mais la diversité des opinions dans le système des Nations Unies peut, avec la coordination voulue, aider la communauté mondiale à trouver des approches équilibrées pour résoudre les problèmes économiques à l'avantage de tous les Etats, ce qui contribuerait à la réalisation des buts des Nations Unies.

58. Il est également nécessaire de renforcer le rôle du Conseil économique et social en matière de coordination effective de toutes les activités opérationnelles des Nations Unies à l'échelon intergouvernemental, en adoptant des principes directeurs à suivre pour l'élargissement de ces activités. L'importance pratique du Conseil pourrait être également améliorée s'il contribuait à concevoir des mesures qui permettraient à l'Organisation des Nations Unies de répondre rapidement sur une base régulière aux menaces non militaires et non politiques à la sécurité internationale, réponse dont le Secrétaire général a évoqué la nécessité dans son rapport sur l'activité de l'Organisation. Enfin, la coopération du Conseil avec les organisations non gouvernementales et les mouvements publics devrait être plus productive et il faudrait mieux mettre à profit le potentiel scientifique et

M. Lavrov, URSS)

intellectuel mondial pour l'étude des problèmes socio-économiques les plus importants. Dans cet esprit, l'Union soviétique s'emploiera activement à ce que les travaux de la Commission spéciale chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social aboutissent à l'adoption de recommandations de fond.

59. La seconde session ordinaire du Conseil montre qu'une approche constructive des problèmes critiques rencontrés dans les relations économiques internationales élimine graduellement l'affrontement, ce qui constitue un résultat politique important. Il y a également lieu de se féliciter de l'adoption de résolutions sur la coopération dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, de la science et de la technique, de la lutte contre le SIDA, de la mise en valeur des ressources humaines, de l'éradication de l'analphabétisme, par exemple. Il est également encourageant que les membres du Conseil aient adopté par consensus la décision 1987/162 sur le rapport du Secrétaire général sur la notion de sécurité économique internationale. En effet, l'adoption d'une résolution sur cette question à la session en cours contribuerait notablement à élargir et à renforcer une base de consensus dans les organes économiques du système des Nations Unies. La décision 1987/57, tendant à convoquer à une date aussi rapprochée que possible la Commission des sociétés transnationales en vue de mettre rapidement au point le code de conduite des sociétés transnationales revêt également une importance extrême.

60. Le Conseil n'a pas adopté toutes ces résolutions par consensus. L'Union soviétique espère néanmoins que tous les pays s'associent à l'effort déployé par la communauté mondiale pour résoudre dans la justice et dans les meilleurs délais les problèmes traités, leur gravité et leurs incidences croissantes sur les relations internationales.

61. Il serait également souhaitable de tirer meilleur parti du Comité de la planification du développement (CPD). Les recommandations adoptées par le CPD et tendant à inviter le GATT et le FMI à contribuer davantage à la stabilisation des relations économiques internationales sont dignes d'intérêt. Le CPD devrait créer un mécanisme permettant de déceler rapidement les problèmes économiques afin que les Etats puissent prendre des mesures concertées.

62. La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement a eu pour effet de stimuler l'intérêt porté à cette question qui retient de plus en plus l'attention des organes économiques et sociaux et des autres organismes du système des Nations Unies. Le Conseil économique et social devrait veiller à coordonner les activités du système des Nations Unies aux fins de l'application pratique des recommandations de la Conférence.

La séance est levée à 18 h 10.